



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le sept décembre, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres en exercice :	27
Membres présents :	23
Procurations :	2
Suffrages exprimés :	25
Votes Pour :	25
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, Mme Isabelle BERNADET, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Francis DELCROS, M. Julien RIVIERE, M. Laurent SOULARD, M. Nicolas SERRIERE, Mme Francine CHADEFAUD, M. Patrick DARROMAN, Mme Catherine BERNOS, Mme Mélanie MANO, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : M. Jacques DELLION (Procuration à I. DEXPERT), M. Laurent JOUGLENS (Procuration à L. SOULARD).

Absentes : Mme Amandine BARBERE, Mme Florence DUSSILLOLS.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_140

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA VALORISATION DU PATRIMOINE BAZADAIS

Madame Marie-Bernadette DULAU informe le Conseil Municipal qu'à la suite de la réalisation de la numérisation en 3D de la cathédrale, il est préconisé de poursuivre cette démarche de conservation et de valorisation numérique de certains monuments en réalisant un film en 3D de chaque édifice et notamment de:

- La poterne de la Brèche
- L'ancien présidial avec sa halle
- La maison dite de « l'Astronome »
- La porte du Gisquet
- L'ancienne église du Mercadilh (du XII° siècle)

Ces films, d'une durée de 2 à 4 minutes chacun, auront pour but :

- de conserver les données architecturales et artistiques de ces monuments dans un temps donné grâce à la technique de l'image et de l'informatique
- d'être un outil de transmission à des fins pédagogiques pour les établissements scolaires de la Ville ;
- et de valoriser la cité par la diffusion de ces 5 films dans le musée municipal sur une borne numérique.

Le coût de cette prestation est de 7 700 € HT.

Il est proposé le plan de financement suivant en sollicitant les aides auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine et du Département de la Gironde.

Coût de la prestation	7 700.00 € HT
Région Nouvelle-Aquitaine 25 %	1 925.00 €
Département de la Gironde 30 % + CDS 1,2	2 772.00 €
Quote-part à la charge de la collectivité	3 003.00 €

Madame Marie-Bernadette DULAU demande à l'assemblée de bien vouloir valider cette opération et d'autoriser Madame le Maire à solliciter les aides ci-dessus.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal,

- **Considérant** la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre du dispositif « Opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux » ;
- **Considérant** la possibilité de bénéficier d'un financement du Conseil Départemental de la Gironde, dans le cadre du dispositif « Equipement pour les projets communaux de médiation culturelle sur les patrimoines » ;
- **Vu**, l'intérêt de préserver et valoriser ces édifices pour les générations futures et pour l'histoire de la Ville de Bazas ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

PREND ACTE de la réalisation de 5 films numériques pour les édifices cités.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine au taux de 25 % au titre du dispositif des « Opérations globales de valorisation de sites patrimoniaux ».

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Gironde au taux de 30 % (+CDS 1.2) au titre du dispositif des « Equipements pour les projets communaux de médiation culturelle sur les

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par les subventions ainsi que la TVA.
Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2021.

CHARGE Madame le Maire de l'exécution de la présente et de signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

